

01/08

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2016

Présents

Richard BALME, Bérénice BERNARD, Catherine BLANC, Florent BONAVENTURE, Patrice BOURDELAIS, Jean-Claude CASANOVA (départ à 10h20, procuration à Grégoire ETRILLARD), Alain CHATRIOT, Hadrien CLOUET, Mario DEL PERO (départ à 9h01), Laura DUQUESNE, Grégoire ETRILLARD, William JUDD, Josselin MARC, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Romaric LAZERGES, Marie-Christine LEMARDELAY (départ à 10h30), Vincent MARTIGNY, Pierre MEIGNANT, Jean-Yves MERINDOL (départ à 9h56, procuration à Patrice BOURDELAIS), Nicolas METZGER, Vincent MORANDI, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Carla SASIELA, Camille THOMAS-ORTEL, Florian VESLIN.

Absents ou excusés

Marc LAZAR (procuration à Richard BALME).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Charline AVENEL	secrétaire générale de l'Institut d'études politiques de Paris,
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire,
Ismahane GASMI	chargée de mission.

- I. Désignation par les membres du conseil de l'institut de cinq personnalités extérieures page 08
- II. Élection du président et des vice-présidents du conseil de l'institut page 10
- III. Désignation d'un membre du conseil de l'institut ayant vocation à siéger à la commission de déontologie page 14
- IV. Point d'information sur l'élection d'un représentant des chargés d'enseignement, membre du conseil d'administration page 20
- V. Point d'information sur les modalités de désignation des membres de la section disciplinaire page 22
- VI. Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2014 page 22
- VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 février 2016 page 23
- VIII. Échange d'informations sur des questions diverses page 23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2016**

La séance est ouverte à 8 h 36 par Jean-Claude CASANOVA.

Jean-Claude CASANOVA

Mesdames et Messieurs, nous sommes heureux de vous accueillir. Depuis l'origine de ce conseil, la première séance est présidée par le président de la fondation. Je n'ai jamais su si c'était parce qu'il était président de la fondation ou si c'était parce qu'il était le doyen d'âge. Comme mes prédécesseurs et moi-même, nous remplissons cette double condition, nous poursuivons dans la tradition. Je vais donc présider quelques instants. Nous avons une petite séance de présentation où chacun explique qui il est. Ensuite, le directeur dira quelques mots et nous procéderons à l'élection de votre véritable président, qui après le suffrage, lorsque vous l'aurez désigné, me remplacera. Je vous prie de m'excuser à l'avance, mais je ne pourrai pas participer à la totalité de la réunion. Je laisserai une procuration.

Frédéric MION

Nous faisons un tour de table.

Cornelia WOLL

Je suis directrice des études et de la scolarité et je suis professeur de sciences politiques.

Karoline POSTEL VINAY

Je suis chercheur au centre de recherche international de Sciences-Po.

Grégoire ETRILLARD

Je suis professeur de droit pénal ici à Sciences Po dans la majeure partie, professeur vacataire. J'ai mon propre cabinet ; je suis avocat pénaliste.

Vincent MORANDI

Je suis secrétaire général de la direction scientifique et membre élu du collège des salariés sur la liste CFTC.

Alain CHATRIOT

Je suis professeur des universités et je suis rattaché au centre d'histoire de Sciences Po.

Mario DEL PERO

J'enseigne l'histoire internationale. Je suis suppléant de Karoline POSTEL VINAY.

Catherine BLANC

Responsable pédagogique du master organisation et management des ressources humaines. Je suis élue sur la liste CGT pour les salariés.

Marie RASSAT

Je suis coordinatrice de la scolarité au sein du Collège Universitaire, à la direction des études et de la scolarité. Je suis élue pour les salariés chez les autonomes.

Florent BONAVENTURE

Je suis directeur du campus du Havre de Sciences Po. Je suis élu sur la liste des salariés pour la CFDT.

Vincent MARTIGNY

Je suis maître de conférences en sciences politiques à l'école Polytechnique. Je suis enseignant à Sciences Po, élu comme membre des vacataires.

Samuel KHALIFA

Je suis chargé d'enseignement en langue, en français, langue étrangère.

Romarc LAZERGES

Je suis avocat. J'enseigne au sein de l'école d'affaires publiques.

Nicolas METZGER

Je travaille comme administrateur au Sénat ; je suis également élu au titre des chargés d'enseignement.

Marie Christine LEMARDELAY

Je suis adjointe d'Anne HIDALGO pour l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante. Je suis également professeur de littérature américaine à l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Hadrien CLOUET

Je suis docteur en sociologie et élu pour le collège doctorant.

Camille THOMAS-ORTEL

Je suis étudiante en première année de Master de recherche en sciences politiques. Je suis élue pour les étudiants sur la liste solidaire.

William JUDD

Je suis élu avec le syndicat *The Alliance* et étudiant en quatrième année à PSIA.

Pierre MEIGNANT

Bonjour. Pierre MEIGNANT. Étudiant en deuxième année et élu pour la liste UNEF

Bérénice BERNARD

Étudiante en première année à Dijon et élue sur la liste UNEF.

Laura DUQUESNE

Étudiante en deuxième année et élue sur la liste UNEF.

Josselin MARC

Je suis président de l'UNEF Sciences Po et étudiant en quatrième année, en master politiques publiques.

Carla SASIELA

En première année au Collège Universitaire. Responsable de l'UNI et élue pour l'UNI.

Florian VESLIN

Je suis en deuxième année du Collège Universitaire ; je suis élu UNI.

Jeanne LAZARUS

Je suis chargée de recherche CNRS au centre de sociologie des organisations.

Richard BALME

Je suis professeur des universités à Sciences Po, en sciences politiques ; je suis rattaché au centre des études européennes et j'enseigne à l'école d'affaires internationales.

Ismahane GASMI

Je suis chargée de mission auprès de Delphine GROUES et je suis en charge notamment de la gestion administrative des conseils.

Delphine GROUES

Directrice exécutive des études.

Pascale LECLERCQ

Je suis co-directrice de la scolarité.

Andreas ROESSNER

Directeur de la vie universitaire.

Charline AVENEL

Secrétaire générale.

Frédéric MION

Directeur de Sciences Po. Nous avons été rejoints par Jean Yves MERINDOL, président de la communauté d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris-Cité, et qui arrive tout juste de Strasbourg. Merci, Jean Yves, d'avoir fait le voyage.

Jean-Claude CASANOVA

Je préside la fondation jusqu'au 10 mai 2016 donc encore pour quelques jours. Nous vous écoutons Monsieur le directeur.

Frédéric MION

Mesdames et Messieurs, les membres du conseil, c'est une grande joie de vous retrouver ce matin pour la première séance de ce conseil de l'Institut qui est, comme vous le savez, une instance nouvelle qui succède à ce qui s'appelait, jusqu'ici, le conseil de direction. Je me réjouis que, conformément aux vœux que certains d'entre vous ont exprimés, nous ayons pu associer, à cette première réunion, certains des membres suppléants de ce conseil en présence des membres titulaires. Les membres suppléants quitteront cette séance lorsque nous entamerons l'examen proprement dit de notre ordre du jour pour cette séance.

Permettez-moi, cher Jean-Claude, de vous dire ma reconnaissance d'avoir bien voulu, en votre qualité de membre de droit de ce conseil et en tant que président de la FNSP, être des nôtres ce matin. Ce sera, comme vous le rappelez, la première et la dernière fois que vous participerez à nos travaux puisque, dès la semaine prochaine, vous l'avez dit également, vous allez, selon vos vœux, passer la main comme président de la FNSP. Il reviendra ainsi au conseil d'administration de la FNSP du 10 mai de désigner un nouveau président. Je vous remercie, encore plus chaleureusement, d'avoir pu assurer la présidence de ce conseil. Comme vous l'avez dit, nous ne savons pas si elle vous est dévolue en votre qualité de président de la FNSP ou de doyen d'âge. Quel que soit le motif, merci beaucoup d'être là.

Je crois que nous pouvons tous nous réjouir de ce que les nouveaux statuts de l'IEP, qui ont été publiés au début de cette année, soient désormais pleinement en œuvre avec la mise en place de ce conseil. Cette mise en place a été rendue possible par le fait que des élections se sont tenues à la fin du mois de mars. Ces élections se sont bien déroulées puisque, pour la majorité des collègues, elles ont permis une hausse significative de la participation. Les débats sur les causes de cette hausse de la participation sont ouverts. Pour ma part, j'ai la faiblesse de penser que cette hausse n'est pas tout à fait étrangère au fait que, pour la première fois, ont été mises en œuvre des dispositions permettant des votes électroniques dans les différents collèges. Cela a notamment permis à nos étudiants ou à nos personnels qui se trouvent à l'étranger de participer à des élections qui, jusqu'à présent, ne leur étaient pas accessibles.

Mesdames et Messieurs, le conseil, au sein duquel vous siégez, est désormais plus moderne. Il est surtout plus représentatif, je pense, des différentes communautés qui font vivre notre institution. Je suis également très heureux de la place importante qui y est accordée à nos partenaires extérieurs ainsi qu'aux personnalités qualifiées comme celles dont le conseil est appelé à examiner les candidatures ce matin. Ce conseil de l'institut renouvelé s'inscrit dans une refonte profonde de nos statuts et de notre gouvernance qui nous a conduits à repenser aussi la composition et les fonctions des autres instances de l'IEP, le conseil scientifique et le conseil de la vie étudiante et de l'information. Ce dernier va tenir sa première séance ce soir. Par ailleurs, nous avons, vous le savez également, procédé à une refonte importante des statuts de la FNSP. Le conseil d'administration, comme je le disais, va, dans sa nouvelle composition, tenir sa première séance la semaine prochaine.

Ce conseil de l'institut se voit investi de responsabilités élargies puisqu'aux questions de formation qui constituaient, jusqu'à présent, le cœur, pour ne pas dire l'essentiel de ses compétences, s'ajoutent désormais les questions liées à la recherche et à la documentation. Ce conseil pourra ainsi être le lieu où sera évoqué l'ensemble des questions liées à la mise en œuvre de nos orientations stratégiques pour

l'année 2022, orientations que nous avons décrites, vous le savez, voilà près de deux ans, dans un document qui trace des perspectives jusqu'à l'année 2022, qui est celle de notre cent cinquantième. Je ne vais pas reprendre, ce matin, ces orientations en détail. Je ne vais, notamment, pas m'arrêter sur un projet qui pour nous tous est un projet de grande importance : celui de l'hôtel de l'Artillerie, qui est de nature à modifier très profondément la manière dont nous organisons et pensons nos activités à Paris. Nous attendons, sur ce sujet, des décisions imminentes et nous en reparlerons dès que ces décisions seront acquises.

Je vais, en revanche, dire un mot sur quelques points qui vont mobiliser votre conseil au cours des semaines et des mois qui viennent.

Premier sujet, par ordre chronologique de passage devant le conseil, du moins par ordre logique : le premier cycle de Sciences-Po et la réforme de ce que nous appelons le Collège Universitaire avec une réflexion engagée, depuis plusieurs mois, que nous avons baptisée l'acte II du Collège Universitaire dont la responsabilité est confiée à la doyenne de ce Collège Universitaire, Madame Bénédicte DURAND. Notre volonté, vous le savez, est d'enrichir l'offre pédagogique de notre collège, d'améliorer la visibilité et l'attractivité de cette offre pour hisser ce programme de premier cycle au niveau de ceux des grandes universités internationales. Cela suppose plusieurs choses. Cela suppose, en premier lieu, de réaffirmer un socle de formation qui soit commun à l'ensemble des campus de ce Collège Universitaire puisque vous savez qu'il se déploie sur 7 campus, le campus de Paris, mais aussi les campus en région, dont celui de Dijon et celui du Havre, dont nous avons la chance de recevoir, ce matin, ici, des représentants. Donc, réaffirmer un socle de formation qui soit commun à tous les programmes et renforcer le pilotage et le suivi de la troisième année que tous nos élèves passent à l'étranger et l'inscrire dans une cohérence plus grande avec le début du parcours. Cette réflexion sur le collège suppose aussi, peut-être, de construire un chemin de spécialisation, plus clair que les actuels approfondissements de deuxième année, par exemple sur le modèle des « majeures » que nous trouvons dans beaucoup d'universités de par le monde ; une majeure qui se construirait progressivement au long des trois années et qui pourrait se dessiner au travers de blocs disciplinaires cohérents. Cette réforme suppose de penser pour ce collège une ambition renouvelée en matière d'ouverture sociale : comment renforcer les effets bénéfiques que nous avons pu mesurer au fil des années de notre procédure Conventions éducation prioritaire ? Comment allons-nous amender cette procédure, s'il y a lieu, pour la rendre plus efficace et pour faire en sorte qu'elle atteigne mieux les cibles qu'elle s'est fixées ? Enfin, cette réflexion sur l'acte II du Collège Universitaire suppose de transformer notre pédagogie dans un univers où les outils se renouvellent à vive allure et où les attentes de nos étudiants en la matière évoluent très vite. Les générations qui étudient aujourd'hui à Sciences-Po, ne ressemblent guère à celles auxquelles, moi-même, j'appartenais. Cette réflexion, je l'ai dit, intègre aussi naturellement la question du réseau des campus, et en particulier du campus de Reims qui est appelé à poursuivre sa croissance de manière significative jusqu'à l'année 2018.

Deuxième sujet d'importance que ce conseil aura à connaître : l'évolution de notre deuxième cycle. Comme vous le savez, nous avons entrepris, voilà plusieurs années, de structurer le deuxième cycle d'études et de formation initiale à Sciences-Po en écoles professionnelles qui correspondent à de grands champs d'activités professionnelles. Là encore, l'objectif est celui d'une plus grande lisibilité, d'un renforcement de nos liens avec les différents champs professionnels auxquels nous préparons nos élèves, et, au fond, l'objectif ultime, cela fait écho à l'un des points qui figurent à l'ordre du jour ce matin, est une meilleure insertion des élèves sur le marché du travail lorsqu'ils nous quittent avec leur diplôme en poche. C'est dans ce cadre, que nous serons très prochainement amenés à évoquer, devant ce conseil, la création de notre école de l'entreprise. C'est la dernière école professionnelle à voir le jour dans notre paysage de deuxième cycle. Vous savez qu'un comité de préfiguration, dont la présidence a été assurée par le président de la FNAC, Alexandre BOMPART, et qui était composée d'universitaires de notre maison ainsi que d'autres institutions et de grands responsables d'entreprises, va me remettre dans quelques semaines ses conclusions. Sur la base du travail réalisé, nous allons tracer les perspectives et les fondations de cette école de l'entreprise.

Cette école doit, en premier, lieu permettre d'effacer un cliché tenace, selon lequel Sciences-Po serait éloigné des réalités de l'entreprise alors même que plus de 70 % de nos diplômés travaillent dans le secteur privé et y réalisent, pour beaucoup d'entre eux, de très brillants parcours. L'école de l'entreprise, c'est une évidence, ne procède pas plus que les autres écoles de Sciences Po d'une création ex nihilo : elle s'appuie sur des formations d'excellence qui existent de très longue date puisque depuis l'origine, Sciences Po forme ses étudiantes et ses étudiants aux grandes fonctions de l'entreprise. Mais, il s'agit

pour cette école non pas simplement de perpétuer un héritage qui serait, pour les plus anciens d'entre nous, celui de la section économique et financière. Il s'agit de le faire fructifier au travers d'un projet intellectuel renouvelé, profondément enraciné dans les sciences sociales, qui s'attache à former des actrices et des acteurs de la transformation de l'entreprise – accélérée, nous le savons, pas l'irruption du numérique dans tous les métiers et dans tous les domaines –, des actrices et des acteurs qui soient capables de conjuguer une vision de l'intérêt général ou du bien commun avec leurs tâches qui sont au service d'intérêts particuliers. Cette école doit aussi répondre, et cela est une dimension à laquelle nous serons particulièrement attentifs, à une aspiration d'un nombre sans cesse croissant de nos étudiantes et de nos étudiants en leur offrant un parcours renforcé d'accompagnement à la création d'entreprises. Là encore, nous ne partons pas de rien et je m'en réjouis, mais, nous voyons bien que nous avons vocation à faire plus et mieux que ce que nous faisons aujourd'hui si nous souhaitons répondre aux souhaits de nos élèves.

Autre sujet qui concerne notre deuxième cycle, si je quitte un instant la question de l'école de l'entreprise. Nous avons engagé une réflexion sur nos procédures d'admission en deuxième cycle, procédures d'admission en master avec le souhait d'accroître davantage encore la diversité des profils d'étudiants que nous recrutons ; des réflexions progressent donc sur ce sujet. Nous serons amenés à le partager rapidement, je me tourne vers vous, chère Cornelia, avec ce conseil, de même que, nous serons amenés à discuter devant ce conseil de quelque chose qui est un peu emblématique de notre maison, toujours à propos du deuxième cycle. Il s'agit du grand oral ; cette épreuve un peu mythique qui au fil des années a connu beaucoup de mutations. Nous nous interrogeons sur le sens de cette épreuve, sur sa substance, sur son articulation avec le reste de la formation de deuxième cycle de nos élèves. C'est le fruit de cette réflexion que nous souhaiterions, dans quelques semaines, partager également avec ce conseil.

Les autres priorités de notre maison pour les mois et les années qui viennent, vous les connaissez déjà pour un bon nombre d'entre vous puisque vous avez déjà eu l'occasion de les découvrir dans le cadre du projet Sciences Po 2022. Il s'agit de la poursuite et du développement de la recherche afin de conforter Sciences Po en tant qu'institution d'excellence académique, de rang international. Malgré, cela, une réalité reste, avec laquelle nous devons encore composer pendant quelques années sinon quelques décennies, qui est un nombre encore faible d'enseignants chercheurs permanents. Nous avons environ 200 enseignants et chercheurs permanents à Sciences Po ce qui, ramené à une population de 13 000 étudiants, reste une proportion insuffisante.

Le deuxième grand axe que nous continuerons à tracer et sur lequel nous aurons l'occasion aussi d'intervenir devant ce conseil est le développement de notre offre de formation continue en lien, notamment, avec la montée en puissance de nos écoles de deuxième cycle.

Le troisième grand domaine de préoccupation, dont j'ai déjà dit un mot à propos de la pédagogie, mais qui est tout aussi important pour nos chercheurs et pour l'évolution de nos disciplines, est le tournant du numérique. Il doit nous conduire à repenser la manière dont nous faisons les choses pour la recherche comme pour nos formations.

Dernier sujet enfin, mais la liste est loin d'être exhaustive : la réaffirmation de notre responsabilité sociale, notre rôle particulier dans ce domaine dans la fidélité à l'histoire de notre institution.

À ces questions s'en ajoute une autre qui nous est, si j'ose dire, tombée sur la tête vendredi soir et qui se présente à nous dans des termes assez inattendus ; je dois même dire qu'elle constitue, pour beaucoup d'entre nous, un choc. À la suite d'une audition qui s'est tenue mercredi dernier, le 27 avril, le gouvernement, sur la recommandation d'un jury international, a pris la décision de mettre un terme à l'initiative d'excellence d'USPC. Vous le savez, l'initiative d'excellence est un label qui a été obtenu en 2012 par la communauté d'universités et d'établissements à laquelle nous appartenons, dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Le jury a fondé sa décision, semble-t-il, je me tourne vers le président de la COMUE, sur une considération principale : contrairement à ce qu'il estimait être l'engagement souscrit par les établissements et universités de l'USPC en 2012, il a constaté que les membres de l'USPC n'avaient pas avancé vers une fusion (fusion à quatre, fusion à huit ; d'ailleurs, les choses ne sont pas absolument limpides). Il a également été constaté que les membres de l'USPC, lors de l'audition, n'avaient pas estimé possible de s'engager sur un calendrier contraignant sur ce point. C'est la raison pour laquelle, il a considéré qu'il n'y avait pas lieu de pérenniser l'expérience de cette initiative d'excellence.

Cette position nous paraît traduire une incompréhension fondamentale quant à la nature du projet que nous avons défendu et qui a été validé en 2012. L'appréciation portée par le jury international fait

l'impasse sur les réalisations très considérables que l'USPC a obtenues depuis quatre ans et sur les dynamiques réelles de rapprochement et de transformations qui sont à l'œuvre.

Disons-le, cet événement ne constitue pas une bonne nouvelle pour notre maison et pour le reste des établissements de l'USPC. Il est néanmoins trop tôt pour en tirer toutes les conséquences puisque, même privée de l'initiative d'excellence, la communauté d'universités d'établissements USPC va continuer d'avancer. Nous allons, dans les prochains jours, voir les moyens que nous pouvons mobiliser pour poursuivre les projets les plus prometteurs avec l'appui de l'État, de la région et de la ville, du moins je l'espère. Je précise, parce que c'est important, que les autres projets portés par Sciences-Po et issus de l'initiative du programme des investissements d'avenir, notamment les défis Forcast ou le labex LIEPP, ne sont, fort heureusement, en aucune façon, affectés par la décision prise par le gouvernement. Nous allons nous employer à conforter l'action de ces structures.

Dans les prochaines semaines, en tout cas, ma préoccupation majeure et celle de mon équipe sera d'accompagner et de soutenir les personnels qui ont travaillé pour l'idex, que je remercie, d'ailleurs, très chaleureusement pour leur engagement. La préoccupation sera aussi de définir, avec les autres présidents des universités et d'établissement d'USPC et avec le président de la COMUE, les prochaines étapes. Vous me permettez, pour conclure sur ce point, de rendre un hommage très chaleureux et très appuyé au travail remarquable que le président de l'USPC, Jean-Yves MERINDOL, effectue depuis plus de deux ans à la tête de notre COMUE. Merci encore beaucoup Jean-Yves d'avoir accepté d'être présent ce matin, en dépit de cette actualité quelque peu bousculée.

J'arrêterai là la liste, évidemment non exhaustive, des sujets que le conseil de l'institut aura à connaître dans les temps qui viennent. Comme vous le constatez, le travail ne va pas manquer. Je compte sur votre présence et sur votre engagement pour faire concrètement avancer notre maison sur les grands dossiers que j'ai indiqués ainsi que sur ceux dont je n'ai pas eu l'occasion de parler.

Chaque conseil doit être l'occasion de délibérations constructives, qui nous permettent de prendre des décisions réfléchies et qui, à défaut de créer le consensus entre nous – le consensus est illusoire sur des sujets compliqués ; il est naturel que des positions contraires s'affrontent et persistent –, nous permettent, du moins, de parvenir à des décisions qui soient comprises et du coup acceptées de tous. Le débat, lorsqu'il se déroule dans le respect de chacune et de chacun, est la meilleure manière d'améliorer les projets qui sont soumis à nos instances et donc de progresser collectivement.

Mon expérience sur ce point m'a conforté, par ailleurs, dans une conviction : la présence régulière et active des membres du conseil est le gage de son bon fonctionnement et d'une forme de cohérence dans ses décisions. Je forme le vœu que nous pourrions compter régulièrement sur la présence des titulaires à ce conseil. En disant cela, je ne cherche pas à minimiser l'importance et le rôle des suppléants, mais je pense qu'il faut éviter les formules dans lesquelles titulaires et suppléants décideraient, sur un principe d'alternance, d'être présents à un conseil sur deux. Je crois qu'il est opportun, au contraire, pour maintenir une cohérence à nos discussions, de faire en sorte que les titulaires assument, à titre principal, leur rôle de titulaire. Les suppléants n'ont vocation à suppléer que de manière exceptionnelle. C'est important, pour nous constituer une mémoire commune, pour développer des usages de ce conseil, d'établir des pratiques partagées. Cette construction est rendue nettement plus facile si la composition du conseil demeure relativement stable. C'est un peu, au fond, comme un orchestre symphonique qui doit apprendre à se constituer un son, une patte sonore ; il est bon que tous les musiciens ne changent pas à tous les pupitres à un concert sur deux.

Voilà, chers membres du conseil de l'institut, les quelques mots que je souhaitais dire à l'ouverture de cette séance. L'aventure que nous entamons ensemble, ce matin, j'en suis absolument certain, sera passionnante et stimulante ; elle sera fondamentale pour l'avenir de Sciences-Po. J'espère que nous allons collectivement savoir saisir l'opportunité qu'elle représente.

Les membres suppléants qui ne sont pas là pour suppléer à leurs titulaires absents vont nous quitter. Je les remercie beaucoup de leur présence. Nous allons entamer l'examen de l'ordre du jour.

I. DESIGNATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE CINQ PERSONNALITES EXTERIEURES

Jean-Claude CASANOVA

Ces cinq personnalités extérieures se répartissent en trois catégories. Le directeur va faire des propositions et le conseil approuvera ces propositions.

Bien, je vous remercie. Est-ce qu'il y a des observations ? Vous pouvez intervenir.

Frédéric MION

Un mot sur ce sujet qui a suscité quelques échanges depuis jeudi dernier entre les membres du conseil. L'article 7 du décret portant le statut de l'institut d'études politiques de Paris prévoit que le conseil doit désigner cinq personnalités qualifiées, appelées à siéger en son sein. Ces cinq personnalités se répartissent entre trois catégories : premièrement, un chef d'établissement, président d'université ou son représentant ; deuxièmement, le président de l'assemblée délibérante de l'une des collectivités territoriales qui accueille l'un des campus de Sciences-Po et troisièmement, trois personnalités qualifiées qui sont issues respectivement du monde du public, du monde privé et du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. La lecture attentive de nos statuts indique que la dernière catégorie, les trois membres qui appartiennent respectivement au public, au privé, à l'enseignement supérieur et de la recherche, sont désignés par ce conseil sur proposition du directeur de l'institut. Ce n'est pas, au sens strict, la même chose pour les deux premières catégories que j'ai nommées, le président de l'établissement d'enseignement supérieur ou le président d'une assemblée délibérante. C'est toutefois, dans cette catégorie, que j'ai pris la liberté de formuler des propositions pour ce conseil. Ce sont celles dont les membres du conseil ont été saisis jeudi. Je souhaite exposer quelques éléments là-dessus qui n'ont, naturellement, pas vocation à empêcher le débat.

Premier élément. Il y a donc bien une différence entre les membres de catégorie A et B et ceux de la catégorie C. Juridiquement, il est loisible au directeur de l'institut de mettre une proposition sur la table, je crois que tout le monde en convient, mais nous ne sommes pas, en l'occurrence, dans un cadre où le choix du conseil serait limité à la proposition que fait le directeur de l'institut. Toute autre proposition peut être examinée par le conseil.

Deuxième élément. Les délais avec lesquels vous ont été communiquées ces propositions ont été brefs ; j'en conviens et j'en suis désolé. Je voudrais simplement, pour dissiper tout malentendu sur ce point, indiquer que ce délai bref ne procédait évidemment d'aucune volonté de ma part de mettre les membres de ce conseil dos au mur et de les placer devant un choix unique. Il ne vous a pas échappé que l'une des règles qui s'appliquent à ce collège de cinq personnes est une règle d'équilibre entre femmes et hommes. Sur les cinq, il ne doit pas y avoir un écart de plus d'une personne entre femmes et hommes. Il a été plus compliqué de constituer cette liste de propositions de cinq personnes que l'on pourrait l'imaginer : dès lors qu'une personne sollicitée m'indiquait qu'elle n'était pas en mesure de participer à ce conseil, il a été nécessaire de procéder à des réajustements et à des réalignements.

L'une des raisons pour lesquelles cette liste ne prévoit qu'une proposition par poste vient du fait qu'avant de vous soumettre ces noms, il m'est apparu opportun d'interroger les personnes considérées sur leurs disponibilités pour la fonction que nous entendions leur confier. Je me suis donc rapproché de chacune d'entre elles pour demander si elles consentiraient à ce que leurs noms soient soumis aux suffrages de ce conseil. C'est après avoir reçu un assentiment formel que j'ai donc transmis leurs noms à vos suffrages. Il m'aurait été très compliqué, pour ne pas dire franchement impossible, de solliciter trois personnes par poste et de dire à chacune que la démocratie du conseil ferait son office. Je crois que ma responsabilité est aussi de faire en sorte de vous proposer des noms qui, en mon âme et conscience, me paraissent les bons, voire les meilleurs et de laisser ce conseil se prononcer ensuite.

Voilà, en termes très généraux ce que je souhaitais dire sur la méthode employée, Monsieur le Président. Si vous m'y autorisez, j'ajoute un mot sur les cinq personnalités qui sont soumises à vos voix et à vos suffrages.

S'agissant d'un président de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou d'un organisme de recherche français ou étranger, j'ai proposé à votre conseil le nom de Madame Manuelle FRANCK qui est la présidente de l'INALCO, parfois plus connu sous le nom de Langues O. C'est un des établissements qui appartient à notre communauté d'universités d'établissements ; établissement avec lequel nous avons des liens étroits qui se traduisent par des formations offertes par l'INALCO en langues rares, pour certains de nos élèves, sur nos différents campus. Nous sommes, par ailleurs, en train de mettre en place, avec l'INALCO, une formation de deuxième cycle, centrée sur le monde arabe et le monde musulman, qui verra le jour, sans doute, à la rentrée prochaine.

Deuxième catégorie, celle des présidents de l'assemblée délibérante de collectivités territoriales qui accueillent l'un de nos campus en région. J'ai proposé à vos suffrages le nom de Monsieur Arnaud

ROBINET, maire de Reims, pour des raisons qui paraîtront évidentes, j'imagine, à la plupart d'entre vous. Reims est la collectivité en région qui abrite le plus gros de nos campus en région ; je vais même dire le plus gros de nos campus du Collège Universitaire puisque c'est à Reims que se concentrera, demain, la majorité de nos élèves du Collège Universitaire. Reims, par ailleurs, est un partenaire très ardent de ce campus et le soutient à la fois en investissement et en fonctionnement. La présence de Monsieur Arnaud ROBINET au sein de ce conseil me paraîtrait une reconnaissance assez logique de ce rôle.

S'agissant des membres de la troisième catégorie, j'ai proposé trois noms, un pour chacune des sous-catégories concernées. Pour le membre issu de l'enseignement supérieur et de la recherche, je propose le nom de Gilles PECOUT, professeur d'histoire qui n'a pas été étudiant dans notre maison, mais qui a eu l'occasion d'y enseigner à plusieurs reprises et qui est proche du centre d'histoire de Sciences Po puisqu'il en est un chercheur associé depuis 2014. Le professeur PECOUT est recteur de l'académie de Nancy depuis bientôt deux ans et préfigurateur des services rectoraux pour la grande région qui s'appelle désormais le Grand-Est. Il est donc très attentif à l'évolution de notre campus de Nancy et également de notre campus de Reims. Par ailleurs, il est partie prenante à l'acte II du Collège Universitaire dont j'évoquais, tout à l'heure, les grandes lignes puisqu'il participe à l'un des groupes de travail.

Deuxième membre de cette catégorie, quelqu'un qui suit le monde des affaires publiques. J'ai proposé le nom de Madame Florence MEAUX qui est déléguée aux cadres dirigeants de l'État au SGG. Madame MEAUX est Conseillère maître à la Cour des comptes, après des études scientifiques effectuées à l'École Normale Supérieure et à l'École Nationale Supérieure des Télécoms. Florence MEAUX est, aujourd'hui, chargée de l'orientation des cadres dirigeants au sein de l'État. Elle a donc un regard qui est particulièrement pertinent sur les questions qui nous intéressent dans la mesure où nous formons nous même une partie significative du personnel appelé à exercer des responsabilités élevées au sein des pouvoirs publics.

Dernier membre de cette catégorie, celui qui est issu du monde économique et social. J'ai proposé, en la matière, le nom de Monsieur François HEILBRONN. Il connaît bien et de longue date notre maison ; il est professeur associé à Sciences-Po. Il a effectué un parcours essentiellement dans le conseil, dans de grosses structures, pour commencer, puis ensuite dans une structure qu'il a créée lui-même en 1992. Monsieur HEILBRONN connaît bien le secteur privé puisqu'il y a exercé la totalité de ses fonctions professionnelles. Il connaît bien notre maison, car il a siégé, notamment dans ce conseil, pendant de nombreuses années.

Voilà, Monsieur le Président d'une manière aussi synthétique que possible les profils qui sont soumis au suffrage du conseil, ce matin.

Nous allons vous donner cinq bulletins et nous voterons, à tour de rôle, sur les cinq personnes. Le premier vote est pour Madame Manuelle FRANCK. Vous pouvez mettre le nom dans l'enveloppe ou écrire oui. Je demanderai à la personne la plus jeune de venir m'assister pour le dépouillement.

Nous allons vous donner cinq bulletins et nous voterons, à tour de rôle, sur les cinq personnes. Le premier vote est pour Madame Manuelle FRANCK. Vous pouvez mettre le nom dans l'enveloppe ou écrire oui. Je demanderai à la personne la plus jeune de venir m'assister pour le dépouillement.

Ismahane GASMI

Monsieur LAZAR donne procuration à Monsieur BALME.

Le conseil de l'institut approuve la candidature de Madame FRANCK par 23 voix favorables, contre 1 voix défavorable et 3 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA

Madame FRANCK devient membre du conseil. Nous procédons, maintenant, au deuxième choix, Monsieur ROBINET, maire de Reims.

Le conseil de l'institut approuve la candidature de Monsieur ROBINET par 19 voix favorables, contre 2 voix défavorables et 6 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA : Monsieur ROBINET devient membre du conseil. Nous nous prononçons, maintenant, sur les trois propositions du directeur ; la première est celle de Monsieur PECOUT, recteur de l'académie de Nancy.

Le conseil de l'institut approuve la candidature de Monsieur PECOUT par 19 voix favorables, contre 2 voix défavorables et 6 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA

Monsieur PECOUT devient membre du conseil. Nous procédons au vote d'un membre élu aux affaires publiques, Madame MEAUX.

Le conseil de l'institut approuve la candidature de Madame MEAUX par 19 voix favorables, contre 2 voix défavorables et 6 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA

Madame MEAUX devient membre du conseil. Nous procédons au vote pour la candidature de Monsieur HEILBRONN.

Le conseil de l'institut approuve la candidature de Monsieur HEILBRONN par 12 voix favorables, contre 8 voix défavorables et 7 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA

Monsieur HEILBRONN devient membre du conseil.

II. ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Jean-Claude CASANOVA

Nous allons procéder, maintenant, si vous le voulez bien, à l'élection du président du conseil. Y a-t-il un candidat ? Je crois que Monsieur BALME a laissé prononcer son nom. Monsieur METZGER, vous êtes candidat ?

Nicolas METZGER

Tout à fait.

Jean-Claude CASANOVA

Alors Monsieur METZGER est candidat, Monsieur BALME également. Pas d'autres candidatures ? Nous allons procéder au vote. Voulez-vous dire un mot ? Nous commençons par le plus jeune, Monsieur METZGER.

Nicolas METZGER

Je ne souhaite pas faire durer inutilement la réunion. Simplement, je suis très attaché à la démocratie universitaire. Nous l'avons évoqué à propos de la désignation des personnalités qualifiées : je pense que nous n'avons pas eu trop le choix. En ce qui concerne la présidence de ce conseil, j'ai réfléchi cette semaine et je me suis dit que la seule manière de faire vivre la démocratie universitaire est de proposer une deuxième candidature. Voilà pour l'aspect formel des choses.

Sur le fond, j'ai lu avec attention la profession de foi de Monsieur BALME. Je suis d'accord avec tout ce qui est inscrit, notamment au sujet des ambitions de Sciences Po 2022, de l'internationalisation, de l'ouverture sociale, et du numérique - un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Mais ce qui compte ensuite, c'est la mise en œuvre concrète de ces ambitions, qui passe beaucoup par les « petites mains », par les rouages de Sciences-Po. Je pense bien les connaître depuis quelques années. Je suis attaché à ce que toutes les composantes de Sciences-Po, les étudiants, les salariés, les enseignants permanents, les chercheurs et les enseignants vacataires puissent être associés, car ils font la richesse du modèle de Sciences-Po.

Sciences-Po est une école qui n'est pas si grosse au niveau international. Elle a la chance de jouer dans la cour des grands. Il faut vraiment capitaliser là-dessus pour développer une véritable image de marque. Il faut que nous soyons capables d'expliquer, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce qu'est la marque

Sciences-Po. Sciences-Po, c'est cette richesse issue de la diversité de ses corps professoraux, des origines de ses étudiants, et de l'engagement de ses salariés.

Nous sommes à une époque où nous internationalisons beaucoup, avec un véritable risque de dislocation d'identité. A l'heure où l'on divise Sciences-Po en écoles, il faut peut-être essayer de trouver un vecteur commun pour signifier, aux yeux de tout le monde, ce qu'est la valeur ajoutée de Sciences-Po aujourd'hui.

Dans un monde numérique, où les choses bougent très vite, le marché de l'emploi n'est plus du tout le même en 2016, qu'en 2014 ou en 2012. Le numérique lui-même est différent en 2016 par rapport à 2014 ou à 2012. Nous aurons bientôt des robots qui vont occuper toute une frange des emplois. Il faut que Sciences-Po s'y prépare. Il y aura des besoins d'emplois très qualifiés avec une très forte valeur ajoutée. Nous devons l'anticiper car il faut que nos étudiants se préparent dès aujourd'hui. Pour cela, il faut comprendre ce monde numérique... et j'ai la chance de plutôt bien le comprendre. J'ai une formation d'ingénieur et quelques expériences « *tech* ». Je vois un petit peu les métiers de demain : les juristes *data scientists* seront, par exemple, très recherchés. Je pense que nous devons dès aujourd'hui, essayer de porter cette ambition numérique, afin que Sciences-Po soit une école en phase avec son temps.

Un modèle m'inspire particulièrement, celui de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dont nous parlons peu il y a quinze ans. Lorsque je suis entré à l'X en 2003, on connaissait davantage Polytechnique Paris que Polytechnique Lausanne. Aujourd'hui, il faut en général 14 de moyenne à Polytechnique Paris pour intégrer un master à Polytechnique Lausanne. Il s'est passé quelque chose. On a quasiment inversé la hiérarchie des deux écoles au niveau international. L'impulsion est venue de Patrick Aebischer, qui occupe la présidence de l'EPFL depuis 2000 et quittera ses fonctions à la fin de l'année. Ce médecin, spécialiste des neurosciences, s'est retrouvé à la tête d'une école d'ingénieurs et a insufflé un nouvel élan à l'EPFL, en développant tout un écosystème autour de Lausanne. Je pense que nous pouvons avoir la même ambition pour Sciences-Po. Nous devons faire en sorte que Sciences-Po crée aussi son propre écosystème et devienne un pôle d'attractivité. Je compte porter cette image.

Je vais tâcher de me plier à l'exercice classique des procédures RH et présenter une candidature avec trois qualités et trois défauts. Je commence par trois défauts. Premier défaut, je suis plutôt jeune – j'ai 32 ans – et j'ai l'air encore plus jeune. En France, on considère souvent que la jeunesse est signe d'inexpérience et d'incompétence. Dans les autres pays, ce n'est pas du tout comme cela. Cependant, les choses évoluent : on commence à avoir de jeunes ministres trentenaires, de droite comme de gauche. J'ai bon espoir que les choses évoluent à Science Po également.

Deuxième défaut, je suis un alsacien passé par l'armée et développeur informatique à ses heures perdues : j'ai donc une obsession de rigueur procédurale. Elle m'est utile dans mon travail quotidien au Sénat, et j'espère en faire profiter ce conseil en appliquant rigoureusement les procédures ou en aidant à rédiger des statuts clairs.

Troisième défaut, je ne suis pas enseignant permanent à Sciences Po. Je sais que beaucoup de personnes sont attachées à la représentation de la faculté permanente. Je veux leur dire qu'il n'est pas nécessaire d'être enseignant permanent ou chercheur pour défendre leurs intérêts. J'y veillerai, comme tout le monde autour de cette table, à commencer par les étudiants qui peuvent être de futurs chercheurs ou de futurs docteurs. Je suis élu d'un collègue qui représente 90 % des enseignants de Sciences-Po, ce n'est pas rien non plus. Et les enseignants vacataires sont très attachés à l'image que la recherche à Sciences-Po, peut véhiculer à l'international.

Il me faut à présent citer trois qualités, c'est souvent le plus dur. Je dirais que ma première qualité est d'avoir beaucoup d'énergie. Je suis capable d'aller porter et planter le drapeau de Sciences-Po partout où il faut, dans les anciens empires du CAC 40 comme dans de nouveaux groupes moins connus. Une entreprise comme Sigfox, qui développe un nouveau protocole pour les objets connectés aura besoin, demain, de recruter des étudiants de Sciences-Po. Il faut pouvoir pénétrer ces nouveaux marchés. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai emmené mes étudiants chez Google. Je m'efforce vraiment de planter le drapeau de Sciences-Po partout où je peux.

Ma deuxième qualité est d'être et d'avoir toujours été une « petite main ». En tant que trader, j'étais la petite main qui effectuait des opérations en salle de marchés, alors que mes chefs prenaient de grandes décisions d'investissement. Au Fonds Monétaire International, j'ai également été une petite main, chargé de projet au département de la recherche, alors que mon grand chef Raghuram Rajan est devenu gouverneur de la banque centrale indienne. Au Sénat, je suis la petite main qui écrit des rapports, des amendements et des propositions de loi, mais il ne m'appartient pas de voter. Je partage donc les soucis

d'une petite main et je pense que l'on ne peut faire de Sciences-Po une bonne maison, qu'en prêtant attention à tous ses rouages, qui font que l'école fonctionne au quotidien. Nous savons tous que les marges de manœuvre financières de Sciences Po vont être contraintes : nous ne pourrions nous en sortir qu'en faisant ce que les Indiens appellent de l'innovation Jugaad, c'est-à-dire de l'innovation pas chère. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai assisté à un groupe de travail sur les inscriptions pédagogiques : il y a du travail à faire et je pense qu'il va falloir rentrer dans les détails. C'est en nous intéressant à une petite amélioration des systèmes informatiques, pas nécessairement coûteuse, que nous obtiendrons de réels gains de productivité, à la fois pour les salariés, les étudiants et les enseignants. Je suis très méticuleux sur ces points-là.

Enfin, ma troisième qualité pourrait être simplement d'avoir un parcours divers. J'ai fait un peu de sciences, d'économie, de finance, d'entrepreneuriat, d'administration. Cela me permet d'avoir balayé, du haut de mes 32 ans, un certain nombre de domaines, et de voir comment les choses peuvent s'articuler. J'espère en faire profiter Sciences-Po.

Pour finir, si je devais résumer ma candidature en un mot, ce serait le mot confiance. Je pense que toutes les catégories représentées au sein de ce conseil doivent se faire confiance : il ne faut pas s'opposer, il faut au contraire s'associer. Il faut également avoir confiance en l'avenir et confiance, peut-être, en la jeunesse que j'incarne. C'est sûrement une bonne chose que Sciences-Po puisse faire confiance à ses jeunes, à commencer par tous ceux qui sont assis autour de cette table. Je vous remercie.

Richard BALME

Je veux bien dire quelques mots pour expliquer à nouveau ma candidature. J'ai eu l'occasion de me présenter, de discuter au cours de nombreux entretiens que j'ai eus avec beaucoup d'entre vous et également dans le courrier que je vous ai adressé, en fin de semaine dernière. Je vais reprendre les éléments très rapidement. Il y a trois grandes raisons qui m'amènent à candidater aujourd'hui. D'abord, un attachement profond à cette maison dans laquelle j'ai commencé à enseigner en 1995. Je suis devenu professeur permanent en 1998. J'ai connu ces phases de développement, à cette époque-là, au début des années 2000. J'enseignais, à l'époque, à l'école doctorale que je connais bien et également dans la filière affaires publiques où j'ai développé des enseignements de sciences politiques et d'analyse des politiques publiques concernant la formation initiale. Aujourd'hui, je travaille à l'école d'affaires internationales, en particulier, où je dirige un master et également une autre formation, un exécutif master, à la formation continue. Je me suis engagé, il y a longtemps, dans la vie de Sciences-Po, dans ses responsabilités et à la direction de ses formations. J'ai la chance d'avoir accumulé une certaine expérience et d'avoir connu différents secteurs, différents domaines de la maison.

Je me présente parce que je désire partager une expérience qui n'est pas acquise seulement à Sciences-Po, mais qui est aussi acquise dans les institutions françaises ou étrangères. J'ai enseigné dans deux instituts d'études politiques en province, à Bordeaux et à Lyon. J'enseigne aussi, régulièrement, aux élèves de l'ENA ; je considère que l'ancrage de Sciences-Po et de l'institution dans son environnement national est extrêmement important ; il est utile d'avoir cette expérience et ces relations avec des institutions qui sont souvent nos partenaires. J'ai également régulièrement travaillé à l'étranger, en particulier aux États-Unis, à l'université de Chicago. J'ai fait mon poste de docteur pendant deux années. J'ai travaillé, ensuite, à l'université de *Hong Kong, Baptist University*, pour être précis. Plus tard, à l'université de *Tsinghua* à Pékin où j'ai, à nouveau, travaillé pour Sciences-Po, au service du développement de ses projets. Donc voilà, moi je n'ai pas de modèle. Je ne pense pas que Sciences-Po doit répliquer les modèles existants ailleurs. Ce n'est pas du tout ma conception, mais je pense qu'il est bon et opportun d'avoir une connaissance assez fine de ce qui se pratique et de l'avoir expérimenté de l'intérieur, ce qui fut mon cas. Je sais que c'est une chance de mener une carrière passionnante, fort intéressante. Je suis désireux de faire rayonner ces acquis et de rendre aussi à Sciences-Po ce que Sciences-Po m'a beaucoup apporté, notamment par ses études.

Enfin, je ne le cache pas, une des raisons est aussi que je suis un professeur permanent dans la maison. Je l'ai toujours annoncé comme tel. Le développement de Sciences-Po, aujourd'hui, affirme sa vocation d'université de recherche internationale. Ce n'est pas une nouveauté, mais il y a certainement un long chemin à parcourir pour affirmer cette dimension-là. Je suis heureux d'être le candidat de la faculté permanente puisque je pense que c'est effectivement un professeur permanent expérimenté qui est sans doute le mieux à même de présider un conseil comme celui-ci qui a, comme le directeur Frédéric MION l'a rappelé, de nouvelles compétences qui sont élargies.

Pour la présidence de ce conseil, pour le travail du conseil, si vous m'accordez vos suffrages, je serai particulièrement attentif à la qualité du dialogue que nous aurons en conseil et entre conseils et administration. Pour avoir connu les développements de Sciences-Po qui ont précédé, je sais que nous avons beaucoup progressé ; je sais aussi que c'est un secteur absolument crucial pour développer, projeter en avant la qualité de nos formations. La délibération du conseil, le dialogue entre le conseil et l'administration in fine vont assurer la qualité de ce que nous offrons aux étudiants, aux recruteurs par la suite et de la qualité de la recherche que nous contribuons à produire. Je suis extrêmement attaché à cette dimension un peu procédurale. Il est vrai, mais je pense que la qualité de nos procédures est au cœur du développement futur de Sciences-Po et j'y suis extrêmement attaché.

Les dossiers, sur le fond, ont été évoqués en introduction, je crois que nous les connaissons un peu tous : innovations pédagogiques, numériques (c'est un chantier énorme qui nous attend), l'internationalisation et l'ouverture sociale (nous aurons certainement des bilans à adresser et de nouvelles stratégies à développer ; le monde international dans lequel se déploie Sciences Po, aujourd'hui, n'est plus tout à fait celui dans lequel sa stratégie d'internationalisation a été conçue, il y a quelques années. Nous avons à statuer sur les politiques de renouvellement qui sont en préparation et je m'en réjouis vivement. Il y a peut-être un point sur lequel je souhaite insister ; c'est probablement l'articulation entre les niveaux de formation, entre les parcours de formation. Vous savez, je pense qu'effectivement l'articulation entre le premier cycle, le deuxième cycle et la formation continue, *Executive Education*, comme nous l'appelons maintenant, sera tout à fait cruciale. C'est aussi vrai des rapports entre les disciplines et des rapports entre départements, écoles et les centres de recherche. Nous aurons ici, à cet égard, des innovations institutionnelles à développer à la fois pour innover dans les contenus des formations et aussi pour les piloter et les gouverner. Je pense qu'il y a de très gros enjeux ici. Nous avons encore du chemin à parcourir ; ce conseil devra être vigilant sur ce sujet. C'est peut-être mon expérience de professeur qui fait que je suis particulièrement sensible à ces dimensions, mais je crois qu'elle est extrêmement importante.

Je vous l'ai dit, dans ce courrier, je le redis oralement, puisque c'est une question qui m'a été souvent posée : je serai entièrement disponible pour ce conseil ; il est vrai que je suis invité par l'université Columbia à enseigner quelques mois, au premier semestre 2017. Avant de statuer sur cette invitation, j'ai pris quelques avis autour de moi, auprès de la direction et auprès de la présidence précédente de ce conseil. Ils m'ont, de part et d'autre, indiqué qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de différer ou de renoncer à ce séjour. Je prévois de faire ce séjour sans renoncer en rien aux responsabilités qui seront les miennes. J'assurerai complètement la présidence, les réunions, les séances, les réunions préparatoires à ces séances. S'il devait s'avérer, dans les mois qui viennent, que ce séjour est trop difficile pour permettre le bon fonctionnement du conseil, j'y renoncerais. Mais, aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas lieu de le faire. Je vous donne cette précision, mais soyez, en tout cas, assurés de mon entière disponibilité pour le travail du conseil, y compris pendant cette période-là. Je demande votre confiance. Je n'ai pas l'habitude de m'engager dans des responsabilités sans les assurer pleinement. Ceux qui me connaissent savent que je suis disponible dans mes activités et je me rendrai complètement disponible pour ce conseil. Je vous invite à faire de ce conseil un lieu d'intelligence collective ce qu'il est déjà, mais peut-être encore un peu plus dans une phase qui va être une phase de consolidation institutionnelle et de nouvelles projections vers l'avenir.

Jean-Claude CASANOVA

Bien, je vous remercie. Nous allons procéder au vote avec les bulletins bleus. Nous sommes d'ailleurs dans la salle François Goguel qui a été le premier président à présider ce conseil.

Ismahane GASMI

Excusez-moi, j'ai une procuration. Monsieur MERINDOL donne procuration à Monsieur BOURDELAIS.

Frédéric MION

Juste un point d'organisation parce que l'heure tourne à vive allure et qu'il nous reste encore beaucoup de points à couvrir, notamment le point pour la constitution du bureau. Nous allons probablement renoncer à traiter le point sur l'insertion professionnelle qui est inscrit à la fin de notre séance d'aujourd'hui. C'est une question très importante qui tient à cœur d'un bon nombre de membres du

conseil. Nous l'inscrivons à l'ordre du jour de la prochaine séance de manière à pouvoir traiter ce point de façon approfondie.

Monsieur METZGER est élu avec 15 voix favorables contre 10 pour Monsieur BALME et 2 abstentions.

Jean-Claude CASANOVA

Cher Monsieur, vous venez prendre la présidence que je vais vous céder. Je vais me permettre de saluer le conseil.

Nicolas METZGER

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je souhaite vous remercier pour ce suffrage qui me touche beaucoup. Je remercie également Monsieur BALME pour sa candidature, et surtout pour l'accueil chaleureux qu'il m'avait réservé afin d'en discuter. Je pense que nous partageons des passions communes, notamment à propos de la Chine. Je compte travailler avec Monsieur BALME qui a de l'expérience dans cette maison et à l'étranger. Je pense qu'il y aura beaucoup de choses à tirer de notre collaboration.

Je vous propose à présent de passer à l'élection du vice-président parmi les professeurs des universités, maître de conférences, personnels assimilés et chargés d'enseignement. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Monsieur ETRILLARD, Monsieur KHALIFA et Madame LAZARUS. Je vous propose de prendre successivement la parole, en commençant peut-être par Madame LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

C'est un peu inattendu. Je ne comptais pas me présenter ; je n'ai donc pas un programme extrêmement précis. Simplement, il s'agit pour moi de représenter la faculté permanente et de mettre aussi un peu de féminisation dans ce futur bureau... excusez-moi, je prends la parole de façon très impromptue. Je sens mon émotion monter. Est-ce qu'il serait possible que les deux autres candidats s'expriment d'abord ? Je parlerai après.

Nicolas METZGER

Je vous en prie. Je passe donc la parole à Monsieur ETRILLARD.

Grégoire ETRILLARD

Moi, je suis très embêté aussi parce que je vais vous le dire très franchement, pour l'instant, je n'avais pas du tout anticipé ce vote, soyons clairs. J'avais pour vocation de me présenter à la vice-présidence enseignante qui, pour moi, n'était pas une présentation ou une distinction, mais une charge. C'est-à-dire que nous appelons ça vice-présidence, mais, pour moi, cela voulait dire faire partie du bureau, préparer les réunions du conseil. C'est la raison pour laquelle je me suis engagé aussi dans le conseil, à savoir participer de manière active aux travaux du conseil. Je ne suggère pas que cela n'existait pas auparavant, mais je déteste tous les accords de couloir, les petites discussions avant les votes génériques, tout ce qui fait qu'il peut y avoir des surprises qui ne sont pas toujours de bonnes surprises. En l'occurrence, je pense qu'il faut qu'il y ait, comme représentant au bureau, la faculté permanente et les vacataires ; ils représentent entre 95 % et 98 % des professeurs. Ils forment une réelle identité pour Sciences-Po, mais évidemment, de la même manière que le corps n'existe pas sans moelle épinière, Sciences-Po n'existe pas sans les professeurs permanents qui sont ceux qui tiennent la maison même si les vacataires viennent régulièrement.

Dans le cadre d'une présidence exercée par un professeur permanent, cela a un sens d'avoir un vice-président vacataire ; c'était tout le sens de ma candidature. Je me suis préparé à cela. Je connais bien l'institution pour avoir passé trois ans à la commission paritaire. Je connais bien la maison ; j'aime énormément Sciences-Po ; c'est la raison pour laquelle, je me retrouve complètement en porte à faux parce que je pense qu'il n'est pas forcément bien qu'il n'y ait pas de représentation de la faculté permanente au sein du bureau. De ce fait, je suis très heureux de voir que Jeanne LAZARUS se présente. Je dois dire, comme elle parlera ensuite, je peux dire que je me remets entre ses mains. Je présenterai ma candidature si elle estime que je suis capable de représenter aussi la faculté permanente en lien avec vous, chère Jeanne et en lien avec les autres. Si elle préfère avoir une représentation effective des professeurs permanents par sa présence au sein du bureau, je retirerai ma candidature. Comme vous parlez ensuite, cela est très pratique. Le problème est que j'avais prévu de parler pour tout

le monde ; du coup, je suis désolé, cela est un peu plus long que prévu. Pour moi, le représentant... je pense que nous adorons Sciences-Po, mais je pense que c'est un héritage politique. Nous adorons donner des titres ronflants à tout le monde ; le membre du bureau devient le vice-président enseignant, mais pour moi, le bureau n'a pas vocation à être une espèce de sélection « Spice Girls » dans laquelle chacun représente la sportive, ou autre. Si le vote est vraiment « tout le monde ensemble », c'est bien que le bureau représente l'ensemble du conseil. Certes, c'est très bien comme cela, les trois tiers états sont représentés : les enseignants, les étudiants et les salariés. Chacun des représentants représente tout le monde. C'est pour cela que, dans le cadre de ma « campagne », j'ai pris contact avec tous ceux dont j'avais les numéros ou les e-mails. J'ai essayé d'avoir contact avec tout le monde parce que pour moi, le vice-président représente tout le monde. En ce qui concerne les enseignants, aussi bien les vacataires que les enseignants permanents, en ce qui concerne les autres, ils représentent également les étudiants et aussi les salariés. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'objet de véritablement représenté. C'est, pour moi, un travail d'éponge. Nous absorbons les opinions des uns et des autres et nous essayons de les mettre sur papier pour qu'ensuite, les décisions soient prises au conseil de l'institut. Je suis très hostile à l'idée que des décisions pourraient être prises au sein du bureau parce que ce n'est pas le rôle du bureau. Le bureau a juste pour vocation de préparer les réunions du conseil de l'institut ; les votes ont lieu au conseil de l'institut. Voilà quel était le sens de ma candidature. C'est une candidature de totale transparence et d'humilité, ce que disent, d'ailleurs, tous les candidats à quoi que ce soit. En l'occurrence, ce n'est pas si simple. L'objectif est vraiment de simplement essayer d'avoir l'opinion de tout le monde. Cela demande énormément de travail. J'avais vraiment envie de me lancer dans ce type de travail. Mais encore une fois, je trouve que c'est quand même très important que la faculté permanente ait le sentiment d'être représentée. Si la faculté permanente a une opinion un peu différente de la mienne sur ce qu'est le bureau, il faut véritablement avoir une représentation physique de la faculté permanente. C'est pour cela que je dis à Jeanne LAZARUS, mais, d'une manière plus générale, aux membres de la faculté permanente, que je retirerai ma candidature en faveur de Jeanne.

Samuel KHALIFA

Je me suis également posé la question, effectivement, de me présenter ou non dans le cadre de ce bureau pour la vice-présidence. Ce qui pourrait faire du sens par rapport à ma candidature serait bien évidemment de pouvoir apporter quelque chose par rapport aux langues et à l'internationalisation.

Je suis, à Sciences-Po, depuis bientôt 18 ans. Je suis arrivé au moment où l'internationalisation prenait son envol. J'ai toujours considéré que les langues et ce qu'elles pouvaient véhiculer auprès des publics d'étudiants étaient quelque chose de fondamental pour Sciences-Po, comme une passerelle, pour nouer des partenariats et mesurer la façon dont l'internationalisation évolue. C'est une façon, finalement, de bien prendre en compte un certain vecteur qui peut être fédérateur et source d'accords et de partenariats. Je travaille, par ailleurs, à l'UNESCO et j'ai toujours aussi tenté de mettre un peu en regard ce qu'étaient les choses à l'UNESCO pour les étudiants internationaux, mais, bien évidemment, pas seulement, avec les intérêts des étudiants ici, à Sciences-Po.

Jeanne LAZARUS

Je pense, en effet, qu'il est important qu'un représentant de la faculté permanente soit présent dans ce bureau. Je suis d'accord avec ce que Monsieur ETRILLARD a dit sur la gêne que provoque la surprise de l'élection du président, qui rend difficile la coordination entre représentants du collège des enseignants vacataires et non vacataires. Pour l'instant, je ne connais pas l'ensemble des enseignants présents ici et donc je n'ai pas eu l'occasion de me présenter à eux.

Je suis, à Sciences-Po, depuis, maintenant, cinq ans, chargée de recherche CNRS au centre de sociologie des organisations. Je suis très impliquée dans l'enseignement à Sciences-Po puisque je suis titulaire de la prime d'insertion à l'enseignement qui fait que j'enseigne beaucoup et que je participe à de nombreuses activités liées à l'enseignement à Sciences-Po. Le lien entre la recherche et l'enseignement est, à mes yeux, absolument essentiel et notamment, dans la constitution des futures écoles. Il me semble très important que la faculté permanente soit partie prenante et fasse partie de la réflexion et crée cet équilibre dont nous parlions tout à l'heure entre le monde du privé et le monde du public, que les capacités de tout le monde soient présentées. Par ailleurs, toutes les transformations à venir, à Sciences-Po, et notamment... ce que Frédéric MION a évoqué au départ le fait, qu'aujourd'hui, il y ait seulement 200 représentants de la faculté permanente pour 13 000 étudiants. C'est une des questions importantes qui sera présente pour la suite. Il me paraît très gênant qu'il n'y ait pas, dans le bureau, un représentant

de la faculté permanente. Ceci dit, évidemment, je suis aussi tout à fait d'accord avec le fait que nous, nous ne soyons pas représentant seulement d'un corps professionnel et que, bien sûr, il s'agit aussi de discuter avec l'ensemble des autres groupes présents et, notamment, d'avoir l'idée que l'enseignement à Sciences-Po est fait par des enseignants quelques soit leur statut. Dans la faculté permanente, nous avons déjà cette habitude d'avoir de multiples statuts et le statut des enseignants non permanents en est un parmi d'autres.

Je regrette beaucoup cette précipitation et le fait de ne pas avoir pu préparer davantage les choses.

Grégoire ETRILLARD

Du coup, je retire ma candidature en faveur de Jeanne LAZARUS.

Nicolas METZGER

Très bien. Nous n'avons plus que deux candidats, Madame LAZARUS et Monsieur KHALIFA. Nous allons procéder à l'opération de vote.

Madame LAZARUS est élue avec 19 voix favorables contre 7 pour Monsieur KHALIFA.

Madame LAZARUS est élue vice-présidente enseignante, félicitations !

Nous allons désormais passer à l'élection du second vice-président parmi les représentants du personnel. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Madame RASSAT et Monsieur MORANDI. Souhaitez-vous prendre la parole ?

Vincent MORANDI

Cela fait 11 ans que je suis à Sciences-Po. Je suis secrétaire général de la direction scientifique depuis 2008. J'ai pris la décision de me présenter au conseil de l'institut sur les listes CFTC du fait des nouveaux statuts qui allaient pour une grande part à la recherche ce qui n'était pas forcément évident. Mon souhait était autant de représenter l'ensemble des salariés, mais, en même temps, d'avoir un petit peu la possibilité de faire tinter la clochette de la recherche dans cette instance et notamment, pour la mettre en phase par rapport aux grandes orientations qui avaient été inscrites dans le document d'orientation stratégique. Je pensais que c'était le bon moment pour me présenter. Les suffrages qui ont fait que je suis élu actuellement ont confirmé ce choix. Du coup, dans cette démarche, je compte aller jusqu'au bout et proposer ma candidature en tant que membre du bureau, portée par le nombre de pourcentages qui m'ont donné confiance, mais également, pour continuer à voir ce mandat comme étant la possibilité de représenter l'ensemble des salariés quels que soient leurs statuts, mais également quels que soient leurs périmètres, que ce soient les salariés de la scolarité, les salariés de la recherche, les salariés de la documentation, les CNRS, les IEP de Paris, puisqu'il y en a certains, et le personnel FNSP qui est majoritaire. Donc pas de programme sinon une méthode. Je suis secrétaire général ; je vois surtout le mot secrétaire. Je vois cette fonction comme étant une fonction qui consiste, pour le fonctionnement du bureau, à pouvoir recenser les informations et les demandes – que ce soit au niveau des salariés qu'au niveau des sujets en cours qui seront portés, notamment, dans les prochains chantiers – à pouvoir restituer les avis des uns et des autres et les retransmettre autant dans le conseil qu'aux salariés. Voilà, me mettre au service des autres, me concerter avec mes collègues, au sein du conseil, mais également avoir des discussions informelles au sein de la maison.

Marie RASSAT

Je suis à Sciences-Po depuis un peu plus de 5 ans. J'ai tout de suite voulu m'engager dans une action syndicale. J'ai donc déjà été élue au précédent conseil. J'ai donc bénéficié d'un temps d'observation un petit peu long pour ce qui concerne ce conseil ; j'ai participé à l'élaboration de ce nouveau conseil de l'institut dans lequel, en effet, nous avons une représentativité au sein du bureau ; j'en suis ravie. Voilà également la raison pour laquelle je porte ma candidature. Je suis vraiment désireuse de prendre cette responsabilité et d'y consacrer le temps nécessaire bien évidemment pour porter au sein du bureau l'ensemble des intérêts des salariés, mais pas seulement des salariés. Nous avons, au sein de ce conseil, l'habitude de discuter entre nous, avec les étudiants, avec les vacataires, avec les professeurs et avec également l'administration. Nous sommes un lien entre toute cette communauté-là. Sciences-po est bien évidemment en pleine évolution. Nous n'allons pas revenir sur tout ce qu'a dit Frédéric MION, en début

de séance, mais, en effet, il y a beaucoup de travail à venir. Ma position, entre autres, au sein du Collège Universitaire et à la DES sur la scolarité, permet d'être au fait de toutes ces informations. Je pense avoir le recul nécessaire pour pouvoir accéder à ce poste-là.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup. Si vous voulez bien, nous allons passer au vote qui se fera à l'aide de l'enveloppe rose.

Madame RASSAT est élue avec 16 voix favorables contre 10 voix pour Monsieur MORANDI.

Madame RASSAT est élue à la vice-présidence pour les représentants du personnel, félicitations !

Nous allons désormais passer à l'élection du vice-président parmi les étudiants et les doctorants. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Monsieur MARC, vous êtes tout seul. Est-ce que vous souhaitez dire un mot ?

Josselin MARC

Je souhaitais présenter ma candidature à la vice-présidence du conseil de l'institut. Je suis en quatrième année de master à l'école des affaires publiques ; je me porte candidat au nom de l'UNEF pour prendre la succession de l'ancienne présidente, étudiante, de l'ancien conseil de direction, Clotilde HOPPE. Je suis actuellement président de l'UNEF, Sciences-Po ; j'ai eu l'occasion de siéger, en 2013-2014, dans l'ancien conseil de direction et, en 2015-2016, au sein de l'ancienne commission paritaire. Cela me permet d'avoir une relative expérience. Je connais les dossiers que nous allons être amenés à traiter tout au long de l'année. Même si je représente l'UNEF, je suis ici pour essayer de porter la voix de l'ensemble des étudiants et des doctorants, pour travailler avec eux et essayer de faire avancer les dossiers. Là-dessus, je me reconnais assez dans le discours d'introduction de Monsieur le directeur, notamment sur la question de la démocratie à Sciences-Po, la fin de la réforme des statuts qui, à notre sens, n'est pas achevée ; il y aura pas mal de règlements à écrire et à rédiger pour permettre le bon fonctionnement de Sciences-Po.

C'est aussi la nécessité de travailler, dans l'ensemble des conseils, le projet Sciences-Po 2022 qui touche à la fois l'acte II de la réforme du Collège Universitaire, le processus « d'écolisation » des masters ainsi que la réforme de la procédure d'admission et du Grand Oral. Ce sont des dossiers qui seront amenés à être traités.

En troisième lieu, la place de la recherche à Sciences-Po à savoir comment nous faisons pour que l'institut ait une place importante dans le domaine de la recherche. Je pense que pour mener à bien l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de créer un véritable dialogue entre les différentes parties prenantes de l'institution.

En quatrième lieu, je pense à la question de la justice sociale avec la question du financement et de la démocratisation à Sciences-Po.

Enfin, un point qui me tient à cœur est la question l'amélioration des conditions de vie et des conditions d'études de toutes et tous les étudiants de Sciences-Po. Comme vous le savez, les élus UNEF allient à la fois un projet ambitieux, un travail sérieux et rigoureux sur l'ensemble des dossiers. Notre analyse nous permet d'être une force de proposition. Nous cherchons constamment à dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes de l'IEP, représentées au sein de ce conseil avec, au premier plan, les élus salariés et enseignants. J'espère pouvoir représenter ce lien entre le milieu étudiant, qui s'est largement identifié, pendant les élections, aux propositions de l'UNEF ; j'espère que les débats auront lieu au sein du conseil ce prochain semestre et, à ce titre, j'espère pouvoir bénéficier de votre soutien. Merci.

Nicolas METZGER

Merci. Nous allons donc procéder au vote.

Monsieur MARC est élu avec 17 voix favorables contre 9 abstentions.

Nicolas METZGER

Monsieur MARC est élu à la vice-présidence, au titre des étudiants et des doctorants, félicitations !

III. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT AYANT VOCATION A SIEGER A LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE

Charline AVENEL

Le décret statutaire tant de la FNSP que de l'IEP prévoit la mise en place d'une commission commune, compétente en matière de déontologie. Selon ces deux textes, la commission est chargée de rendre des avis sur le respect des principes déontologiques inhérents à l'exercice de toute fonction, au sein de l'institut, notamment, les principes d'impartialité, de probité, de dignité, de neutralité, de laïcité, de prévention des conflits d'intérêts. Elle a donc un rôle consultatif. Son domaine d'intervention porte sur les grands principes de déontologies qui sont assez classiques, notamment dans les textes relatifs aux établissements publics et à la fonction publique. En ce qui concerne l'impartialité, il s'agit, en particulier, de traiter les élèves qui sont les usagers d'un service public, sans parti pris, d'aucune sorte. En matière de probité, il s'agit d'honnêteté. En matière de dignité, il s'agit d'éviter les situations qui pourraient ternir l'image des fonctions et de l'institution. En matière de laïcité, il s'agit de respecter dans ses propos et ses agissements, la neutralité de l'État et des services publics vis-à-vis des religions. En ce qui concerne la prévention des conflits d'intérêts, il s'agit, en particulier, des cumuls d'activités menées concomitamment ou successivement à Sciences-Po et dans d'autres structures. À ce titre, il conviendra que cette commission de déontologie émet un avis sur une charte de déontologie qui serait élaborée par le directeur et adoptée par le conseil de l'institut et le conseil d'administration de la FNSP puisque la commission est conjointe.

Le domaine d'intervention de cette commission ne comprend ni la levée de fonds ni les activités relatives à la recherche pour lesquelles, par ailleurs, dans le conseil scientifique, un certain nombre de propositions seront élaborées à relative brève échéance. La commission, qui est placée auprès du directeur, comprend trois membres : une personne désignée en son sein par le conseil de l'institut, ce à quoi nous allons procéder d'ici quelques instants, une personne désignée en son sein par le conseil d'administration de la FNSP et une personnalité extérieure, compétente en matière de déontologie, désignée par le directeur, nom sur lequel le directeur fera sa proposition à relativement brève échéance.

La commission peut être saisie par le directeur, sur toute question qui l'intéresse et par les titulaires de fonction. Les titulaires de fonctions, à l'institut, sont les enseignants, les salariés, les élus sur les questions qui les concernent directement ; c'est ce que disent nos textes. La commission peut s'auto saisir elle-même sur toute question qui lui semblerait relever de sa compétence.

Les avis de la commission portant sur des questions générales, et non pas individuelles pourront être publiés, par exemple, sur le site Internet de Sciences-Po. La commission devra établir un rapport annuel et adoptera un règlement intérieur.

Nicolas METZGER

Y a-t-il des questions sur cette commission de déontologie ? Si vous le voulez bien, je vais m'enquérir des candidatures. Nous avons donc trois candidats, Monsieur ETRILLARD, Madame BLANC et Monsieur BONAVENTURE. Je vous cède la parole, en commençant par Madame BLANC.

Catherine BLANC

Je vais être brève. D'abord, en tant que représentante des salariés, je crois que collectivement avec Marie RASSAT, par exemple, mais aussi avec les autres représentants des salariés, nous nous sommes beaucoup battus pour avoir cette commission de déontologie, avec aussi l'ensemble des autres membres. Les points qui nous paraissent importants, pour notre institution, sont de se doter de cette commission qui, aujourd'hui, est nécessaire, en termes de visibilité et de crédibilité de l'institution à travers ce que vient d'évoquer Madame la secrétaire générale sur les éléments que sont la probité, la transparence et le bon fonctionnement de l'institution dans les valeurs qui sont à la fois de laïcité, mais aussi de la république et de l'honnêteté intellectuelle. C'est à ce titre que je postule à cette commission.

Florent BONAVENTURE

Pour ma part, je me présente en tant que représentant salarié, CFDT, pour cette commission de déontologie pour deux raisons : une raison théorique, car je suis, pour ma part, très intéressé par les questions déontologiques et par, justement, le travail d'une telle commission. Je pense que c'est extrêmement important, comme le disait Madame BLANC, que l'institut se dote d'une commission qui

peut siéger et qui peut trancher sur des problèmes qui agitent la société et donc, par ricochet, qui concernent l'ensemble des étudiants, des salariés et des enseignants. D'autre part, sur le côté pratique, ce sont des questions que je retrouve beaucoup dans l'exercice de mes fonctions de directeur de campus pour lesquelles, justement, cela me donne une expérience de terrain. D'être à la commande de cette commission me permettrait de faire parler le terrain, si je puis dire, et d'essayer d'apporter des réponses institutionnelles à des problématiques qui se posent à l'ensemble de l'institution. Je reste très bref parce que je pense qu'il faut passer rapidement sur ces points.

Grégoire ETRILLARD

Évidemment, je n'avais pas prévu de me porter candidat. De guerre lasse, je vais finir par me porter candidat à l'ouverture de portes à l'institut. Je suis avocat pénaliste. La sanction et la déontologie, c'est ma vie ; cela m'intéresse beaucoup. J'avais fait partie de la commission. Je suis en défense régulièrement avec les méchants garçons ; c'est bien quelque chose que je plaide quasiment quotidiennement ; la sanction n'est pas en soi une solution. Il faut trouver autre chose que simplement la sanction. Je crois quand même à la sanction puisqu'il faut quand même aussi sanctionner, car il faut nécessairement avoir des règles. C'est beaucoup plus que ça. La sanction doit s'intégrer dans un processus, dans une explication. Je ne vais pas rentrer moi non plus... puisque c'est vraiment le sens de ma vie, la vocation que j'ai pour la question de comment faire en sorte, justement, de réhabiliter les gens qui sont passés aux actes et qui ont commis des infractions. En général, c'est la législation. En l'occurrence, cela sera les valeurs de Sciences-Po. Bien évidemment, je pense que nous ne pouvons pas enseigner ici sans avoir à cœur toutes les questions de laïcité, les questions d'égalité hommes femmes, toutes ces questions qui sont, je crois, vraiment au cœur non pas simplement de l'enseignement, mais, je crois, de Sciences-Po, de ce que représente Sciences-Po et qui se manifeste au travers de sa charte, mais qui est aussi beaucoup plus diffus que cela et qui nous rassemble tous, je pense, autour du conseil de l'institut. La raison pour laquelle je me présente est que j'aimerais bien que les dossiers soient bien instruits. J'avais vocation à essayer d'instruire le dossier du conseil. Ce sera un autre conseil ; c'est très bien, mais, pour le coup, j'ai vraiment à cœur, et c'est vraiment le sens de ma vie, de faire en sorte que les gens qui doivent être jugés soient jugés bien et pas forcément uniquement avec une optique de sanction, mais aussi avec une optique de compréhension, d'explication, pas forcément de justification. En ce qui concerne la charte, il y aura un rapport annuel ; il s'agit surtout de discuter de la charte avec la direction. Je pense que cela est un vrai sujet qui est au cœur de mon activité professionnelle et quotidienne ; cela me permettra de m'engager pour Sciences-Po différemment que ce que j'avais envisagé au départ. Voilà, j'aime cette école et j'ai envie d'y participer ; il est donc logique que je me présente à cette élection.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup. Si vous le voulez bien, nous allons procéder au vote, qui se déroulera au moyen de l'enveloppe bleue qui vous a été distribuée.

Monsieur ETRILLARD est élu avec 11 voix favorables contre 5 voix pour Monsieur BONAVENTURE, 1 voix pour Madame BLANC et une abstention.

Nicolas METZGER

Monsieur ETRILLARD est élu à la commission de la déontologie, félicitations !

IV. POINT D'INFORMATION SUR L'ELECTION D'UN REPRESENTANT DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Nicolas METZGER

Je précise que ce vote aura lieu à la fin de cette séance uniquement, en présence des chargés d'enseignement. Je cède la parole à Monsieur le Directeur pour une présentation.

Frédéric MION

Vous avez dit l'essentiel Monsieur le Président.

Nicolas METZGER

Merci.

Vincent MARTIGNY

Je voudrais dire un mot. Même si ce vote aura lieu à la fin de la séance, je pense qu'il est normal que le conseil soit au courant de qui sera candidat et le pourquoi cette candidature revêt un sens particulier. Je serai candidat pour être représentant des enseignants vacataires au conseil d'administration. Ma candidature est, à mon sens, portée par une triple dimension. D'abord, parce que, je pense, que l'une des grandes vocations de ce conseil, surtout dans la nouvelle mandature qui s'ouvre, est de dialoguer avec les autres conseils. Il est donc très important, ce que nous n'avons pas forcément pu faire, jusqu'à présent, je le dis en tant qu'ancien vice-président, enseignant du conseil de direction... dans la période précédente, il y avait une difficulté à pouvoir dialoguer avec les autres conseils. Il me semble que pour la période qui s'ouvre, l'une des conditions du succès de notre travail collectif sera de pouvoir dialoguer avec les autres conseils : conseil scientifique, conseil d'administration, conseil de la vie étudiante. À ce titre -là, c'est un sujet que je porte depuis longtemps, l'idée de communiquer et surtout cela doit aider à la transparence de nos décisions et des décisions du conseil dans les différentes communautés. Moi, ce qui m'intéresse aussi est de porter dans ce conseil, même si vous n'êtes pas les personnes qui me désigneront... je porte indirectement ma légitimité. À ce titre -là, il est important de rendre compte, je crois, des décisions du conseil d'administration dans ce conseil de l'institut donc, à part vous Monsieur le Président, personne d'autre ne peut le désigner parmi les enseignants vacataires ; personne d'autre ne sera membre de droit en tout cas. Donc cette idée, vraiment, je crois... il y a les représentants des étudiants aussi, excusez-moi.

Dernier élément. Je pense que cette idée de garder une forme d'indépendance dans la façon de porter la voix du conseil, c'est-à-dire l'idée que nous puissions à la fois être dans une relation qui est celle du corps originaire, en l'occurrence, je suis élu des enseignants vacataires... à savoir-être capable de porter la voix d'un conseil à un autre conseil. Je crois que c'est ça l'idée. Il ne faut pas être prisonnier seulement du conseil du collège qui vous a élu. Cela me paraît être les motivations qui me conduisent à porter ma candidature.

Romarc LAZERGES

Je n'avais pas prévu de le faire. Mais puisque Vincent MARTIGNY le fait, je le fais aussi. Tu as raison, Vincent, même si c'est une toute petite élection à cinq qui va se dérouler après, il n'est pas illégitime que les autres membres du conseil sachent qui est candidat. Je serai candidat. Pourquoi je suis candidat pour cette fonction ? Je parlais, tout à l'heure, de François HEILBRONN et de son attachement à la maison. Je pense que c'est un point commun. Il y a d'autres points sur lesquels nous n'avons pas de points communs, mais là, il s'agit d'un point en commun que j'ai avec lui. Cela fait 16 ans que j'enseigne à Sciences-Po comme vacataire. Un autre point très important est que j'ai commencé ma carrière à Sciences-Po. J'ai été chargé de mission pendant trois ans après avoir fait l'école du barreau ; plutôt de commencer comme avocat, j'ai été chargé de mission dans cette école, dans l'équipe, à l'époque, de Richard DESCOINGS avec plusieurs postes, plusieurs fonctions. Il y a deux choses très importantes qui me sont très chères auxquelles j'ai contribué : il y a la convention éducation prioritaire, donc la voie d'accès à Sciences-Po, où j'ai petitement participé sur les aspects juridiques, de façon active, auprès de Richard DESCOINGS. C'est quelque chose dont je suis particulièrement fier. Par ailleurs, j'étais, à l'époque, comme jeune chargé de mission, responsable de ce qui s'appelait la majeure voie économique et qui a préfiguré l'école de droit. Même si aujourd'hui, je n'enseigne pas dans l'école de droit, il se trouve que j'étais responsable de cette majeure à l'époque de Marie-Anne FRISON-ROCHE. C'est devenu un ensemble beaucoup plus important qui s'appelle école de droit. Ça aussi, d'une certaine manière, j'en suis assez fier. Depuis, j'ai continué à enseigner au sein de l'école des affaires publiques ; c'est le paradoxe puisque je suis avocat au sein de l'école des affaires publiques ; je suis au conseil pédagogique de l'école des affaires publiques où j'ai petitement participé ; je m'en réclame assez peu à ce stade. Il y a des gens beaucoup plus qualifiés que moi pour en parler. Tout ça pour vous dire que je suis très attaché à cette école. Pourquoi le conseil d'administration en plus du conseil de l'institut ? Je ne tiens pas particulièrement à cumuler, mais il se trouve qu'il y a un cumul organisé par les statuts. Vincent l'a indiqué. Je pense qu'il y a une complémentarité entre les deux conseils. La compétence financière du conseil d'administration est plus importante ; les sujets qui

viennent, que ce soit peut-être sur les droits de scolarité des étudiants ou, le directeur l'a indiqué tout à l'heure, ou le thème de l'artillerie sont clairement des sujets qui sont bien identifiés au sein du conseil d'administration, sur lesquels je pense aussi avoir une petite compétence puisque ma spécialité, en droit public, et notamment tout ce qui a trait au montage de droit public, que ce soit les partenariats public-privé ou les montages publics. Je pense pouvoir apporter un éclairage au conseil d'administration, le cas échéant, sur ce sujet. Par ailleurs, je serais ravi à la fois de représenter le conseil et mes camarades vacataires pour lesquels, j'ai la plus grande sympathie.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup. Je note qu'il y a finalement trois candidatures : Monsieur LAZERGES, Monsieur KHALIFA et Monsieur MARTIGNY.

Delphine GROUES

Nous avons 2 voix pour Vincent MARTIGNY, 2 voix pour Monsieur LAZERGES et 1 voix pour Monsieur KHALIFA.

Les trois candidats maintiennent leurs candidatures.

Nicolas METZGER

Nous procédons à un nouveau vote. Nous avons toujours trois candidats en lice.

Delphine GROUES

Nous avons 2 voix pour Vincent MARTIGNY, 1 voix pour Monsieur LAZERGES et 2 voix pour Monsieur KHALIFA.

Les chargés d'enseignement conviennent de se mettre d'accord entre eux pour désigner un des candidats. Romaric LAZERGES est finalement désigné représentant des chargés d'enseignement au conseil d'administration de la FNSP.

V. POINT D'INFORMATION SUR LES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE

Charline AVENEL

Le décret de l'IEP prévoit la mise en place de deux sections disciplinaires, une section qui est compétente à l'égard des enseignants et qui comprend neuf membres qui doivent être élus, chacun au sein de la catégorie des conseils à laquelle il appartient. Il y a, dans cette section, quatre professeurs des universités ou assimilés dont l'un sera président, quatre maîtres de conférences ou assimilés, deux chargés d'enseignement, un assistant de recherche post doctorant.

Pour ce qui concerne la section disciplinaire compétente à l'égard des élèves, elle comprend 10 membres : quatre enseignants ou chercheurs, quatre élèves et deux salariés.

La composition de ces instances déroge au droit commun des universités et notamment pour tenir compte de la présence de nos chargés d'enseignement au sein de Sciences-Po. Ce droit commun est précisé par le code de l'éducation. Pour le reste, ces instances sont soumises aux règles de procédure de droit commun des universités que l'on retrouve dans le code de l'éducation.

La procédure disciplinaire est engagée obligatoirement par le directeur. Elle comprend une phase d'instruction des faits reprochés qui doit être soumise au principe du contradictoire. Cette phase est une phase conduite par une commission spécifiquement formée à une commission d'instruction qui auditionne la personne concernée et peut entendre des témoins ou toute personne utile pour éclairer son opinion.

La procédure disciplinaire comprend une phase de jugement au terme de laquelle une sanction peut être prononcée. Les sanctions qui peuvent être adressées contre les enseignants dépendent de leurs statuts, public ou privé, de la qualité de la faculté permanente ou des chargés d'enseignement ; elles peuvent aller jusqu'au prononcé de la fin des fonctions.

Pour ce qui concerne les sanctions qui peuvent être adressées aux élèves, elles sont celles que l'on trouve dans le code de l'éducation : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de cinq ans et l'exclusion définitive.

Pour procéder à la formation de ces deux sections disciplinaires, des votes par collège vont être organisés ; ce sera, je crois, le 24 mai, à 8h 30. Les personnes, ici concernées par l'élection des représentants des sections, seront donc appelées à se prononcer, collège par collège, pour chacune des formations. Je précise que les membres du conseil scientifique et les membres du conseil de la vie étudiante seront eux aussi appelés à s'exprimer puisque c'est l'ensemble de ses conseillers et de leurs représentants qui forme les potentiels candidats élus et votants de ces sections.

Nicolas METZGER

Très bien, je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce point de l'ordre du jour ?

Grégoire ETRILLARD

J'ai juste une question. Pourquoi le 24 mai ?

Charline AVENEL

Parce qu'il faut trouver une date où nous pouvons réunir l'ensemble des élus du conseil scientifique, du conseil de l'institut du conseil de la vie étudiante et de la formation.

VI. PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES 2014

Nicolas METZGER

À la demande de Monsieur le Directeur, le point suivant, qui prévoyait la présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2014, est reporté à une séance ultérieure.

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

Nicolas METZGER

Avez-vous des remarques ?

Frédéric MION

Sur ce sujet, Monsieur le Président, l'usage est que les membres du conseil, en l'occurrence ils ne sont plus les mêmes, font connaître par écrit les modifications qu'ils souhaitent apporter auprès du secrétariat du conseil qui procède aux rectifications utiles. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons considérer que le procès-verbal sera adopté sous réserve de modifications qui auraient été demandées par les membres de la formation précédente du conseil de direction.

Nicolas METZGER

Bien. Je vous propose d'adopter ce procès-verbal, sauf s'il y a une quelconque objection. Il est adopté.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Y a-t-il des questions diverses ?

Hadrien CLOUET

J'aurais juste deux petites questions qui font suite à un échange e-mail que nous avons eu avec Monsieur MION dans lequel, les élus doctorants reviennent sur un des masters qui a été mis en place, il y a peu, par l'IEP ; il s'agit du master gestion de patrimoine et des métiers de la banque privée ; c'est un master en partenariat avec la banque Société Générale. Vous avez dissipé plusieurs des questions. Nous

avons fait une liste de questions. Pour revenir sur un des points qui s'inscrivent dans votre discours d'ouverture sur la notion d'ouverture sociale de Sciences-Po, il y a deux questions. Une question consiste à vous demander quand les noms des enseignants et enseignantes seront publiés, notamment les enseignantes et les enseignants qui viennent de la Société Générale. D'autre part, nous aimerions vous faire part du fait que nous avons toujours un doute – avec l'adéquation des valeurs de l'institut, compte tenu de la conjoncture et du contexte actuel – sur l'ouverture d'un master avec la Société Générale qui touche à la question sur la gestion de patrimoine, notamment avec des enseignements qui sont confiés, tels que *European tax environnement* ou Déontologie dans les métiers de la banque privée. Nous aimerions vous demander ce que vous avez comme certitudes sur cette question-là et par rapport et sur le fait que la Société Générale qui a été épinglée récemment et sur le contenu de l'enseignement qu'elle délivrera à Sciences-Po, dans le cadre de ce master.

Frédéric MION

Merci de cette question. Un point d'information tout d'abord. Le master auquel vous faites allusion est en fait un programme en un an, qui appartient à la catégorie des programmes dits *fast tracks* qui ont été créés par un vote du conseil de direction au mois de septembre. Le démarrage de ce programme devait avoir lieu à la rentrée de septembre prochain. En réalité, le lancement du programme est reporté d'un an. Je ne serai donc pas en mesure, malheureusement, de répondre à la première de vos deux questions sur la liste des enseignants qui auront été choisis. Le point sur lequel, en effet, j'avais cru opportun de clarifier les choses était le fait que pour ce programme, comme pour tout autre, indépendamment des partenariats dont il fait l'objet et des soutiens matériels qui peuvent être apportés par les partenaires extérieurs, la liste des enseignants est arrêtée par nous-mêmes, par la direction de Sciences Po, en considération de ce que nous estimons être les capacités des personnes à assurer un enseignement sur tel ou tel point.

Dans tous les cas, pour l'instant, je ne peux pas apporter davantage de précisions puisque ce programme est reporté dans le temps.

Jeanne LAZARUS

Juste une question d'information concernant la fin de l'IDEX. C'est tellement récent, mais j'aimerais savoir ce que cela peut changer pour Sciences-Po. Concrètement, est-ce que cela va s'arrêter dans les mois qui viennent ? Est-ce que nous avons déjà une visibilité là-dessus ?

Frédéric MION

La réponse est dans votre question. Il est un petit peu trop tôt pour répondre sur la totalité des points. Nous allons nous concerter avec les autres présidents et directeurs d'établissements de notre COMUE pour voir comment les choses doivent se dérouler. Mon souhait est que les projets en cours puissent aller à leur terme, s'agissant notamment des projets de recherche.

Un certain nombre des programmes déjà engagés bénéficient, quoi qu'il arrive, de financements qui dépassaient le terme de cette évaluation post période probatoire. Donc, un certain nombre de points engagés iront au terme prévu à l'origine. Je propose de reparler de tout cela lorsque nous aurons pu clarifier un peu les choses. Nous sommes en train de faire nous-mêmes le point des différents sujets pour précisément être en mesure de nous forger une vision de l'avenir à court et moyen terme.

Pierre MEIGNANT

Je rejoins l'interrogation concernant les suites données à l'arrêt de l'IDEX ; pourrions-nous avoir des informations et plus de visibilité sur l'avenir ? Ce serait intéressant.

Je voulais intervenir sur la réforme des statuts et la rédaction du règlement. Nous voyons que, depuis 2013, nous nous sommes engagés dans cette réforme. Depuis janvier, nous avons posé des fondations assez solides. Après, nous pensons qu'il serait opportun, pour achever un petit peu cette réforme et pour pouvoir en assurer la bonne gouvernance, de se fixer un calendrier pour la rédaction des règlements des différents conseils dont les conseils, les conseils de vie de campus, la C2S, la commission de suivi social et, idéalement, le règlement de la vie étudiante et associative et des libertés politiques et syndicales ; ce serait la dernière étape à franchir pour terminer cette réforme des statuts. Voilà, nous aimerions que

nous fixions assez rapidement un calendrier pour la rédaction et les mesures d'application de ces règlements.

Frédéric MION

Merci. Certains des sujets que vous évoquez sont déjà inscrits à l'ordre du jour des séances qui viennent. Vous parliez notamment du règlement de la vie étudiante. Comme vous le savez, c'est un des points qui fera l'objet d'un travail en conseil de la vie étudiante, qui est directement compétent sur ces sujets. Pour ce qui est des éventuels règlements intérieurs, il n'y a pas, pour l'instant, de calendrier. Il faut surtout se forger une conviction sur l'utilité d'un règlement intérieur pour chacun des conseils. Là-dessus, la réflexion est ouverte et nous sommes tout à fait prêts à y retravailler.

Laura DUQUESNE

Je voulais faire une intervention sur la question de l'acte II, concernant la réforme du Collège Universitaire. Le projet Sciences-Po 2022 doit définir une grande partie des actions de notre mandat durant ces deux prochaines années. L'acte II est un dossier très conséquent. De ce fait, il va falloir s'en saisir très prochainement parce que cette réforme va être appliquée dès la rentrée 2017. Les groupes techniques de réflexion qui sont innovations pédagogiques, innovations sociales, internationalisation et contenu et qualité vont, très prochainement, terminer leurs cycles de réflexion, c'est-à-dire à la mi-mai. Il nous semble, à nous, très important de fixer après rapidement, dans ce conseil, des cadres de réflexion pour permettre justement le plus rapidement possible, à l'ensemble des élus présents dans ce conseil, de se saisir des enjeux de cette réforme d'ampleur ; d'en être pleinement acteur et donc d'en comprendre tous les tenants et aboutissants afin de pouvoir statuer sur la réforme des règlements. Nous soulignons l'importance de mettre en place un calendrier assez rapidement sur cette question.

Frédéric MION

Nous avons prévu de procéder à un travail de restitution de la réflexion menée dans les groupes de travail, dans un des conseils qui doivent se dérouler en juin. Cette séance est déjà inscrite dans le planning prévisionnel des conseils. S'agissant spécifiquement de la représentation étudiante, par ailleurs, la doyenne du Collège Universitaire a prévu de vous associer à des séances de restitution par groupe de travail des différents sujets ; vous pourrez donc bénéficier préalablement, lors de cette séance en conseil, d'échanges un peu plus approfondis sur ces différentes questions.

Bérénice BERNARD

Nous voulions aussi avoir des informations concernant la classe de conseil qui a été créée, il y a environ un mois et demi, pour les migrants. Nous voulions savoir comment elle se déroulait et si vous aviez des informations à nous donner.

Cornelia WOLL

Nous pouvons nous dire qu'elle est toujours en cours. Il s'agit à la fois des cours de FLE et de cours d'anglais. C'est en cours ; nous continuons à réfléchir sur une deuxième vague ; si vous avez besoin de chiffres, nous pouvons vous les apporter lors d'une prochaine séance pour faire un bilan à la fin de l'année.

Nicolas METZGER

Y a-t-il encore une intervention ? Très bien je vais libérer les membres du conseil à l'exception des chargés d'enseignement. La prochaine réunion aura lieu le 30 mai 2016, à 8h30, ici même, en salle François Goguel. Je vous remercie.

La séance est levée à 12 h 12.